Module : La comptabilité des sociétés

Introduction

La comptabilité des sociétés est l'expression comptable des règles juridiques relatives à la formation du patrimoine propre de l'entreprise, à ses modifications et à sa disparition sous le rapport de la valeur résultant des rapports juridiques entre la société, les associés et les tiers, en lui conférant une représentation comptable conforme à sa représentation juridique.

C'est une comptabilité patrimoniale qui traite du patrimoine affecté à l'entreprise par les associés pour l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, et permet de suivre, dans ses variations, la valeur des biens dont dispose l'entreprise, la situation des associés avec lesquels elle est en relation financière et de faire connaître les résultats dégagés et leur affectation.

Il y a dans toute personne morale une double vie, la vie interne embrasse les relations avec les associés qui ont engagé des capitaux dans l'entreprise, la vie externe qui concerne les rapports avec les tiers.

Les associés ont un droit de créance contre la société et qui porte sur le capital social, les réserves constituées et les bénéfices reportés.

Dans ses rapports avec les tiers, la société doit établir ses comptes, présenter ses résultats selon les normes comptables et justifier sa déclaration fiscale.

La comptabilité des sociétés se présente comme une technique autonome dans ces principes comptables et fait appel au droit des sociétés et au droit fiscal dans ces applications.

Avant d'aborder l'étude des mécanismes comptables relatifs, à la formation du patrimoine de l'entreprise, à ses modifications et à sa disparition sous l'angle des rapports juridiques avec les associés et les tiers, nous présentons les règles fiscales essentiels intéressant les sociétés en ce qui concerne la création, la vie et la disparition de l'entreprise en vue de leur application durant l'existence de la société.